

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2002 à 20 HEURES
SALLE MONTA (au village)

Madame la Présidente salue l'assistance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire a été ouverte immédiatement en présence de soixante cinq personnes environ.

1°) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

a) Recensement des parcelles privées laissées en friche.

En 2002, certains de ces terrains à l'abandon, en accord avec leurs propriétaires, ont été confiés à des candidats jardiniers pour entretien. A la satisfaction de toutes les parties.

b) Le devenir de la L.P.O. incertain pour l'instant.

La parcelle AC 540, primitivement dévolue à la création d'un refuge L.P.O., puis remise en question par le maire, ne trouvera pas à court ou moyen terme sa destination : la section lorraine de la ligue a déposé son bilan. Il en est de même pour l'autre projet, avancé par la mairie, le long des jardins familiaux à proximité du cimetière.

L'A.L.P.E. encourage la réalisation de la deuxième phase du dossier relatif à cette parcelle AC 540 : la plantation de graminées vivaces et annuelles. Une "fête des moissons", à laquelle la jeunesse de Laxou serait invitée à participer, rejoindrait le souhait du maire d'instituer une fête annuelle de l'environnement

c) Clôture des terrains communaux.

L'A.L.P.E. insiste avec vigueur sur l'objectif de clôturer, le plus rapidement possible, ces terrains. Le financement a été voté aux budgets définitifs de 1999, 2000 et 2001 ! Pourquoi n'est-ce pas encore réalisé ?

d) Le point sur le projet de ville.

Treize chapitres sont au programme du projet de ville soumis par la municipalité aux Laxoviens. L'A.L.P.E. insiste sur deux de ces points : "environnement, cadre de vie" et "sécurité, prévention de la délinquance" qui sont au premier plan des préoccupations de chacun.

e) Adhésion à "FLORE 54".

Notre association a adhéré, le 15/02/2002, à "FLORE 54" (fédération Meurthe-et-Mosellane pour la promotion de l'environnement et du cadre de vie) qui regroupe 23 associations poursuivant cet objectif en Mthe et Melle.

Le rapport du président est adopté à l'unanimité,

2°) RAPPORT FINANCIER.

Monsieur MATHIEU procède à la lecture des comptes.
Adoption à l'unanimité.

3°) QUESTIONS DIVERSES.

Les demoiselles MERCY s'inquiètent de l'aspect d'une maison particulière en cours d'édification, à côté de chez elles, rue Bel Air, dont la façade ne comporte aucune fenêtre. Ainsi, cette construction ressemblera à un entrepôt. Elles s'interrogent sur la possibilité d'une telle architecture. Un élu de l'opposition s'engage à s'informer.

Monsieur ROUSSY s'indigne au sujet du permis de construire d'un immeuble rue Ernest Renan autorisant une hauteur imposante (14,99 m) par rapport à celle des pavillons anciens de la rue, sur une longueur de 50 m. De plus, peut-on autoriser des fenêtres en rez-de-chaussée, sur le square des Bosquets ? Il conclut que l'objectif de la municipalité est d'urbaniser Laxou au maximum, au détriment de l'esthétique d'un quartier et de la qualité de vie des voisins à qui l'on supprime le soleil.

Devant cette constatation, un assistant émet des craintes quant à l'éventualité de "grignoter" sur la forêt de Haye afin d'étendre les surfaces constructibles. Monsieur PETIT, attaché à l'O.N.F., rassure l'assistance. Cet organisme se montrera vigilant, défendra le massif de Haye et s'opposera à cette possibilité.

Laurent GARCIA -adjoint à la culture, sport, jeunesse- se réjouit qu'il existe des défenseurs de l'environnement et précise qu'il assiste à cette réunion en tant qu'adhérent de l'ALPE.

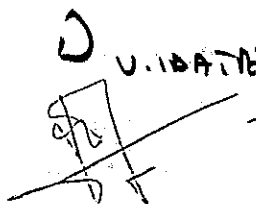
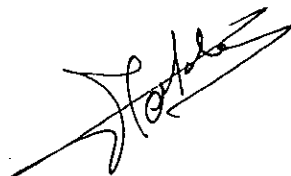
Séance levée à 22 h 00 suivie du "pot de l'amitié".

Vice-Présidents,

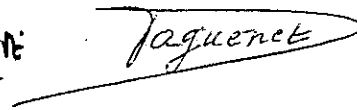
Trésorier,

Membre du
bureau,

Présidente &
Secrétaire,



J. U. BATHÉ



Jagueneit